

PRÉFET DU CALVADOS

Caen, le 11 mai 2016

Communiqué de presse

Manifestation du jeudi 12 mai à Caen contre le projet de loi portant réforme du code du travail

Afin de préparer au mieux la manifestation prévue à Caen demain à l'occasion de la journée nationale d'action contre le projet de loi portant réforme du code du travail, les représentants des organisations syndicales professionnelles et lycéennes ayant appelé à une mobilisation ont été reçus cet après-midi en préfecture en présence des forces de l'ordre.

Sur la base d'un dialogue ouvert et constructif, la préfecture, les forces de l'ordre et les représentants de l'intersyndicale CGT – FO – FSU Solidaires – UNEF – UNL se sont entendus sur l'itinéraire qui sera emprunté par la manifestation du jeudi 12 mai. Celle-ci se déroulera ainsi en centre-ville de Caen entre 10h30 et 13h et elle sera ponctuée de plusieurs prises de parole publiques tout au long de son parcours.

Pour assurer le bon déroulement de la manifestation, les organisations syndicales présentes se sont engagées à mettre en œuvre un service d'ordre interne. Celui-ci sera en lien continu avec la police nationale qui assurera la sécurité globale de la manifestation grâce à des agents en tenue et en civil.

Afin de rendre conciliables l'exercice de la liberté de manifester avec les autres libertés fondamentales de circuler et de travailler, et pour des impératifs évidents de sécurité, il a été rappelé que certaines zones de l'espace caennais ne devront pas faire l'objet de tentatives de blocage. Ainsi, il ne sera pas autorisé de manifester aux abords de la gare ferroviaire et du périphérique.

De même, toute manifestation se traduisant par des dégradations du mobilier urbain aura vocation à être dispersée par les forces de l'ordre et un rappel a été fait sur l'interdiction faite à chacun de circuler sur la voie publique le visage dissimulé, principe d'une résonance encore plus forte alors que l'état d'urgence est actuellement en vigueur.

La préfecture a confiance dans la volonté des organisations syndicales de veiller au respect de ces principes et de garantir ainsi, pour ce qui les concerne, le bon déroulement de cette manifestation.